Obligations • ISR

Ecofi High Yield

Ecofi High Yield est un fonds obligataire ISR à haut rendement qui, par une sélection rigoureuse des émetteurs, permet d'attendre un potentiel de rendement attractif.

Classification SFDR
Article 8

Horizon d'investissement
3 ans

Profil du fonds
Produits de taux 100 % minimum

Risque*
1 **2** 3 4 5 6 7

Ecofi High Yield en bref...

- Un FCP obligataire ISR investi dans des obligations à haut rendement
- Exclusion des émetteurs financiers et provenant de places offshores
- Emissions comprises entre BBB- et B- avec des limites par émetteur

Trouver de la sur-rémunération

Investir dans des obligations à haut rendement, c'est rechercher de la performance financière supplémentaire sur le marché obligataire et financer les entreprises les moins bien notées ou non notées.

Des sociétés dont la qualité de crédit s'est dégradée aux entreprises de taille plus restreinte avec un levier financier, notre solution est exigeante et repose sur l'amélioration du levier financier pour ne pas subir de risque de défaut.

Gérer finement et diluer le risque crédit

Ecofi High Yield se concentre, après une sélection PRISME, sur le segment le plus sain des obligations à haut rendement dont les informations sont transparentes et les pays d'émissions en conformité avec notre éthique. Les entreprises "free cash-flow" qui n'entretiennent pas l'endettement sont priorisées. La diversification des émetteurs par industrie et par rating finalise la construction du portefeuille et le contrôle du risque crédit.

Un univers d'investissement centré sur des signatures plus risquées

La notation des émetteurs délivrée par l'agence Standard & Poor's, ou une agence équivalente, est comprise entre BBB et B - à l'achat.

Le portefeuille est principalement investi en instruments à taux fixe, obligations, titres de créances négociables ou équivalents, émis en euros par des entreprises privées à l'exclusion des émetteurs financiers. La dette peut être de rang subordonnée.

> **Au sein du segment high yield, de nombreuses obligations offrent un couple rendement risque attractif.**



David JOURDAN
Directeur de la gestion crédit

* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus.
Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Analyse des émetteurs

Univers initial : indice BB-B Euro Non Financial High Yield Constrained

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (Moody's ESG Solutions) et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, pornographie, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

Analyse qualitative des entreprises : note de l'émetteur sur deux critères, le cash-flow et la marge, permettant de « repondérer » l'indice :

- 0 % : aucun des critères n'est rempli > exclu de l'univers d'investissement
- 50 % : un des deux critères est rempli > poids en portefeuille limité
- 100 % : deux critères sont remplis > poids en portefeuille va jusqu'à 5 %

Qualification des émetteurs : pays d'émission et disponibilité de l'information (prospectus)

02 Analyse et sélection des titres

Critères de notation

- Analyse de la structure portant la dette au sein du groupe de sociétés consolidées par l'émetteur (exclusion des paradis fiscaux)
- Étude de l'émission : vérification des clauses, de la séniorité, des garants ; mesure d'impact des « call émetteurs » ; surveillance des écarts vs indice

03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- du poids de la valeur après analyse des fondamentaux par le gérant ;
- du niveau de rémunération par rapport au risque ;
- des règles de diversification : surveillance des écarts de rendement, de duration, d'exposition par industrie et par rating par rapport à l'indice.

Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG[1].

[1]Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

Avantages

- Une expertise reconnue d'Ecofi dans l'analyse crédit
- Une approche prudente, cohérente avec une gestion de long terme
- Un bon véhicule de diversification

Inconvénients et risques

- Risque de perte en capital, gestion discrétionnaire
- Risque lié aux titres à haut rendement et/ou non notés, risque de taux, crédit, durabilité
- Risque lié aux titres de créance subordonnés
- Risque lié à la gestion des garanties
- Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Caractéristiques

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro
Code ISIN : FR0010986919
Forme juridique : OPCVM de droit français
Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

Dépositaire/Conservateur : Caceis BANK France
Valorisateur : Caceis FUND Administration
Société de gestion : Ecofi
Date de création : 9 mars 2011
Devise de valorisation : Euro
Zone géographique : Zone Euro et/ou OCDE
Indice de référence : Aucun indicateur de référence n'est défini.

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) - Souscriptions/rachats (cours inconnu) – Règlement J+2
Valeur initiale de la part : 10 000 euros
Frais de gestion : 0,95 % TTC (maximum) de l'actif net
Commissions de souscription/rachat : Acquise à l'OPC : néant/Non acquise à l'OPC : 0,50 % TTC (maximum)

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

PROSPECTUS
BAC DE TRI